

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal45
Membres en exercice45
Présents ou représenté.e.s
à la séance44
Absent.e.s.....01

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-05-10-DGS :

Approbation pour la création de la Commission
Communale Accessibilité et Inclusion Sociale

SÉANCE DU JEUDI 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-sept mai**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt mai**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M.GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE*, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI*, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme INDJA, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
Mme BOUHADA	a donné mandat à	Mme LELU
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. MATHIEU	a donné mandat à	Mme CHAMBRE-MARTIN
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND

ABSENTE

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. SEYE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

*Monsieur LACHELACHE et Madame LARABI arrivés à partir du point 3

LE CONSEIL,

VU la Loi n° 2005 - 102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'ordonnance n° 2014-190 du 26 septembre 2014 relative à la modification des collèges d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2143-3,

VU la délibération n°2015-01-09-DGA en date du 21 janvier 2015 portant sur la création d'une commission communale « accessibilité citoyenneté et vie sociale des personnes en situation de handicap »,

CONSIDERANT, à la suite du scrutin municipal de 2020, la nécessité de fixer la nouvelle composition des collèges de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées conformément à l'ordonnance précitée,

CONSIDERANT la charte de la vie démocratique incitant toutes et tous les fontenaysien.ne.s à s'impliquer dans la vie locale et à participer à la prise de décisions,

CONSIDERANT que le Maire est président de droit de cette commission et qu'il lui appartient légalement de procéder à la nomination de ses membres,

SUR AVIS de la Commission des Finances,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Ne prennent pas part au vote

M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL

Délibération n° 2021-05-10-DGS

Approbation pour la création de la Commission Communale Accessibilité et Inclusion Sociale

Article 1 : de mettre en place la nouvelle commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées de Fontenay-sous-bois ;

Article 2 : d'approuver la composition générale de cette commission comme suit :

1 - un collège d'associations, d'organismes et de personnes qualifiées représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap composé de 15 personnes

2 - un collège d'associations, d'organismes et de personnes qualifiées représentant les personnes âgées, composé de 5 personnes

3 - un collège de représentant des acteurs économiques, des circulations douces, composé de 5 personnes

4 - un collège de représentant des membres du conseil municipal, composé de 10 Elu.e.s soit 7 de la majorité et 3 de l'opposition (2 du groupe « Avec vous pour Fontenay » et 1 du groupe « Fontenay ensemble, autrement »).

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 31 MAI 2021

Publication

le 31 MAI 2021

Notification

le 31 MAI 2021

Certifié exécutoire

Le Maire,

